



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Premier cas de COVID-19 parmi les personnes détenues à la prison du Bois-Mermet**

**Une personne détenue à la prison du Bois-Mermet, à Lausanne, a été déclarée positive au COVID-19. Elle a été placée en isolement, dès l'apparition des premiers symptômes, tout comme son codétenu, de façon préventive. Tout est mis en place pour retracer ses activités des derniers jours afin d'identifier la source probable de l'infection.**

L'ensemble des collaborateurs du site ont été informés, tout comme les personnes détenues. Il leur a été demandé une vigilance particulière quant à l'apparition de symptômes propres à la COVID-19.

Pour rappel, en plus des mesures générales en vigueur dans notre canton pour lutter contre l'épidémie, l'ensemble des collaborateurs ou des personnes venant de l'extérieur ont l'obligation de porter un masque chirurgical au contact des personnes détenues.

Par ailleurs, vu la situation, il a été décidé de supprimer à la prison du Bois-Mermet les visites d'intervenants externes non essentiels (cours de formation, évaluations criminologiques non urgentes, etc.) jusqu'à nouvel ordre. Les visites d'avocat et d'expertises psychiatriques sont maintenues, mais en informant les personnes d'un cas de contamination à l'interne. Les visites sont également maintenues, mais avec la mise en place de mesures renforcées de prévention. En revanche, les visites familiales sont reportées.

Pour rappel, le 18 septembre dernier, un premier cas de COVID-19 parmi les personnes détenues dans le canton de Vaud avait été détecté aux Établissements de la plaine de l'Orbe. Ce cas est resté unique dans cet établissement. Les prestations temporairement suspendues ont donc repris normalement dès la fin des quarantaines prononcées, soit le 28 septembre 2020.

*Note aux rédactions : vu la situation sanitaire actuelle et la recrudescence des cas de COVID-19 dans notre canton et hors situation particulière, les nouveaux cas positifs à cette maladie dans les établissements pénitentiaires seront communiqués directement sur la page internet de ces derniers, tout comme les restrictions momentanées liées à*

*la situation.*

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 octobre 2020